

DECISION

Paris, le 3 Juin 2025

Décision n° 2025-2020

Décision portant nomination du Vice-Président par intérim du Comité d'Ethique de la Recherche de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (CER ENSAM).

Le Directeur Général Adjoint à la Recherche et à l'Innovation d'Arts et Métiers :

- Vu** le décret n° 2012-1223 du 2 novembre 2012 modifié relatif à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ;
- Vu** le décret en date du 14 février 2022 portant nomination de Monsieur Laurent CHAMPANEY, en qualité de Directeur général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, publié au Journal Officiel de la République Française du 16 Février 2022 ;
- Vu** la décision de nomination de Monsieur Ivan IORDANOFF n°2022-041 en date du 28 février 2022 en qualité de Directeur adjoint de la recherche et de l'innovation ;
- Vu** la décision de délégation de signature N°2022-042 en date du 28 février 2022 donnée par le Directeur Général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers à Monsieur Ivan IORDANOFF, directeur adjoint de la recherche et de l'innovation ;
- Vu** l'avis positif à l'unanimité des membres du Conseil Scientifique plénier du 10 Septembre 2024 sur le règlement intérieur du CER ;
- Vu** le vote positif à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration restreint du 16 Septembre 2024 sur le règlement intérieur du CER ;
- Vu** la délibération 2024-026 du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers approuvant le règlement intérieur du Comité d'Ethique de la Recherche (CER) du 26 septembre 2024 ;
- **Vu** l'avis favorable à l'unanimité des membres votants du CER du 6 Février 2025 ;
- **Vu** la décision 2025-085 du 7 février 2025 portant nomination du Président et de la Vice-Présidente du Comité d'Ethique de la Recherche de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (CER ENSAM) ;

Décide :

Article 1 : De nommer M Claudio VERGARI Vice-Président par intérim du CER ENSAM en remplacement de Mme Laura VALDES TAMAYO pour une période allant du 5 Juin au 31 Octobre 2025.

Article 2 : La présente décision est publiée au sein de l'ENSA sur son site internet et intranet.

**Pour le Directeur Général et par délégation
Le Directeur Général Adjoint à la Recherche et à l'Innovation**

Ivan IORDANOFF